

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 17 août 2021, à 19 h 30, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de M. Benoît L'Ecuyer.

Présences :

Monique Bastien
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt
Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Autre présence :

Marie-Claude Bérubé, chef d'unité, contrats et commissions

1. OUVERTURE

VL-210817-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-210817-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

VL-210817-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 7 JUILLET 2021**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 7 juillet 2021 à 19 h 32, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**VL-210817-2.1****REMPLACEMENT DE LA CONSULTATION DES CITOYENS, SÉANCE TENANTE, PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS PRÉCÉDANT L'ADOPTION DE DÉROGATIONS MINEURES ANNONCÉE AU PRÉALABLE PAR UN AVIS PUBLIC**

Il est proposé de remplacer la consultation des citoyens, séance tenante, par une consultation écrite, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public pour les dérogations mineures suivantes :

- Octroi d'une dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le 1249, rue Berthier (district du Boisé-Du Tremblay);
- Octroi d'une dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage pour les 105 et 107, rue Saint-Charles (district de Saint-Charles);
- Octroi de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage pour les 2093, 2095 et 2097, rue La Salle (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier);
- Octroi d'une dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage pour les 2099, 2101 et 2103, rue La Salle (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 JUIN 2021 (SD-2021-2106)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juin 2021.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

VL-210817-4.1**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2021-2424)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 21 juin au 1^{er} août 2021.

VL-210817-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL INC. POUR LA PUBLICATION DE SON 41E CAHIER D'HISTOIRE (SD-2021-1952)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 750 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à la Société d'histoire de Longueuil inc. pour la publication de son 41^e cahier d'histoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-4.3**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME ALPHABÉTISATION IOTA POUR LA RÉALISATION DE SES ACTIVITÉS ANNUELLES 2021 (SD-2021-2163)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 150 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Alphabétisation Iota pour la réalisation de ses activités annuelles 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****VL-210817-6.1****ADJUDICATION DE LA PARTIE DU CONTRAT APP-21-097 POUR LA LOCATION ET LE TRANSPORT DES CONTENEURS TRANSROULIERS (ROLL-OFF) DES SITES D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE (SD-2021-2356)**

Il est proposé d'adjuger la partie du contrat APP-21-097 pour la location et le transport des conteneurs transrouliers (roll-off) des sites d'apport volontaire de verre, relevant de la compétence de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour une durée de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental inc., pour un montant estimé à 75 686,18 \$,

taxes comprises, et selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

Le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'autres arrondissements soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

VL-210817-8.1

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE LES SÉLECTS INC. ET LA VILLE, CONCERNANT LA GESTION DU BAR, LE DROIT D'USAGE DE CERTAINS LOCAUX, LA VENTE DE PUBLICITÉ ET LA TARIFICATION DES PLATEAUX AU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU POUR LES ANNÉES 2021 À 2024 (SD-2021-2247)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'Association sportive Les sélects inc. et la Ville, concernant la gestion du bar, le droit d'usage de certains locaux, la vente de publicité et la tarification des plateaux au Colisée Jean-Béliveau pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024;

2° d'autoriser la greffière à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-777 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-777 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-778 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-Z-439**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-778 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-783 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AU PPU DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-783 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'assurer sa concordance au PPU du centre-ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-784 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-560 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU SECTEUR LEMOYNE**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-784 modifiant le Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoyne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-785 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-785 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.7**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-786 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE UNE SALLE DE BINGO DANS LA ZONE C23-087 ET UN BAR EN USAGE ACCESSOIRE (DISTRICT DU PARC-MICHEL-CHARTRAND)**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-786 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre une salle de bingo dans la zone C23-087 et un bar en usage accessoire (district du Parc-Michel-Chartrand)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.8**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-787 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-4501, AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION TRIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE C24-283 (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)**

Il est proposé d'adopter le second projet de *Règlement VL-2021-787 modifiant le Règlement de zonage 01-4501, afin d'autoriser l'usage habitation trifamiliale de structure isolée dans la zone C24-283 (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.9**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-788 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE H22-420, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H22-320, ET D'Y AUTORISER DES NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)**

Il est proposé d'adopter le second projet de *Règlement VL-2021-788 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H22-420, à même une partie de la zone H22-320, et d'y autoriser des normes particulières applicables aux habitations multifamiliales (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.10**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-789 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-4501, AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE C122 – SERVICES DE SOINS AMBULATOIRES DANS LA ZONE C22-085 (DISTRICT DE SAINT-CHARLES)**

Il est proposé d'adopter le second projet de *Règlement VL-2021-789 modifiant le Règlement de zonage 01-4501, afin d'autoriser la classe*

d'usage C122 – Services de soins ambulatoires dans la zone C22-085 (district de Saint-Charles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT (TOUS LES DISTRICTS) (SD-2021-2359)

Mme Colette Éthier donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage*, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en lien avec la protection du couvert arborescent.

VL-210817-8.12

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-790 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT (TOUS LES DISTRICTS)

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement VL-2021-790 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en lien avec la protection du couvert arborescent (tous les districts)*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-560 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU SECTEUR LEMOYNE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT (SD-2021-2383)

Mme Colette Éthier donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et*

d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoyne, afin de revoir certaines dispositions en lien avec la protection du couvert arborescent.

VL-210817-8.14

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-791 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-560 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU SECTEUR LEMOYNE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement VL-2021-791 modifiant le Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoyne, afin de revoir certaines dispositions en lien avec la protection du couvert arborescent*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-8.15

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24-179 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C24-243 (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-2092)

Mme Colette Éthier donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage*, afin d'agrandir la zone H24-179 à même une partie de la zone C24-243.

VL-210817-8.16

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-792 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24-179 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C24-243 (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de *Règlement VL-2021-792 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone H24-179 à même une partie de la zone C24-243 (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier)*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

VL-210817-10.1

OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE 67, RUE SAINTE-ÉLIZABETH (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-1851)

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 67, rue Sainte-Élizabeth :

- un espace de stationnement représentant au moins de 30 % de la superficie de plancher de l'édifice au lieu de 50 %;
- d'avoir un minimum de 6 cases de stationnement au lieu de 13 cases.

Le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement de zonage VL-2021-789.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.2

OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE 191, RUE VERCHÈRES (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-1852)

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 191, rue Verchères, une habitation unifamiliale de structure isolée avec :

- une marge arrière minimale de 8,60 mètres au lieu de 9 mètres;
- une largeur minimale de bâtiment de 6,32 mètres au lieu de 6,50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.3**OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE 1570, RUE BÉTOURNAY (DISTRICT DU BOISÉ-DU TREMBLAY) (SD-2021-1853)**

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 1570, rue Bétournay, une habitation unifamiliale de structure isolée avec :

- une marge arrière minimale de 6,23 mètres au lieu de 9 mètres;
- une marge avant minimale de 5,55 mètres au lieu de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.4**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1067, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-1854)**

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au bâtiment situé au 1067, boulevard Curé-Poirier Ouest, un minimum de 35 % de matériaux de revêtement extérieur principaux (brique, pierre naturelle, pierre reconstituée, béton et verre) sur la façade principale au lieu de 65 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.5**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES, À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, AU RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET AUX MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1067, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-1855)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de six arbres à grand déploiement en marges avant et arrière, à l'aménagement paysager, au réaménagement partiel de l'aire de stationnement et aux modifications des façades pour le bâtiment situé au 1067, boulevard Curé-Poirier Ouest, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 9 juin 2021 et conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts reliés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.6**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES AU 88, RUE GUY (DISTRICT DE FATIMA-DU PARCOURS-DU-CERF) (SD-2021-2102)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre de plus de 30 cm de diamètre et à la plantation d'un arbre à grand déploiement dans la marge avant au 88, rue Guy, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 5 juillet 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts reliés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.7**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, AINSI QU'À LA RÉFECTION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 2700, 2702 ET 2704, RUE PAPINEAU (DISTRICT DES EXPLORATEURS) (SD-2021-2103)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au réaménagement des stationnements et des aménagements paysagers, ainsi qu'à la réfection extérieure du bâtiment situé aux 2700, 2702 et 2704, rue Papineau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 5 juillet 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts reliés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.8**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE SITUÉE AUX 590-592-594, RUE SAINT-THOMAS (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2021-2104)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de trois arbres à grand déploiement et à la construction d'une

habitation trifamiliale de structure isolée située aux 590-592-594, rue Saint-Thomas, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 5 juillet 2021 et aux conditions stipulées au sommaire décisionnel SD-2021-2104;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts reliés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.9

Modifiée par
VL-221212-10.12

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE, INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN, SUR UNE PARTIE DU LOT 6 395 618 (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-2230)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un bâtiment à usage mixte, incluant un stationnement souterrain, sur une partie du lot 6 395 618, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 14 juillet 2021 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement CO-2021-1160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210817-10.10

REFUS DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA RÉFECTION DES STATIONNEMENTS SITUÉS AUX 550 ET 560, CHEMIN DE CHAMBLY (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2021-2105)

Il est proposé de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la réfection des stationnements situés aux 550 et 560, chemin de Chambly, tel que présenté aux motifs suivants :

- La largeur des allées de circulation n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Certaines allées ont 4 mètres à 5 mètres de largeur au lieu de 6 mètres (sens unique) et 6,7 mètres (double sens);
- Ilots de verdure inexistants;
- Bordures de béton inexistantes;
- Zones tampons entre les résidences et la zone commerciale très petites ou inexistantes, sans arbre, sans haie et parfois sans clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

VL-210817-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

VL-210817-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Benoît L'Ecuyer

Marie-Claude Bérubé